

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située rue Robert Reynier à Saint Fons et appartenant à la SONACOTRA. Elle lui est cédée gratuitement, conformément aux dispositions du permis de construire n° 69-1998-4-00028.

Cette parcelle de terrain nu de 13 mètres carrés est à détacher d'une propriété cadastrée sous le numéro 470 de la section AE et est déjà incorporée dans le terrain d'assiette de la voie privée dénommée rue Robert Reynier qui fera l'objet d'un classement dans le domaine public communautaire.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la SONACOTRA céderait la parcelle en cause à titre gratuit ;

B - Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à le signer ainsi que, le moment venu, l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Vu le permis de construire n° 69-1998-4-00028 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve le document susvisé et autorise monsieur le président à le signer ainsi que, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,